

2023/046

ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et assainissement sur la rue des écureuils, par le SIAEPA du Cambre d'Aze,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: La circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés sur la route des écureuils durant la période des travaux qui doivent se dérouler le 11 au 29 septembre 2023;

<u>Article 2</u>: Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le SIAEPA du Cambre d'Aze pour permettre l'application des présentes dispositions.

<u>Article 3</u>: Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

